



[L'INVITÉ DE LA SEMAINE]

Les confinements ont accentué l'installation en agriculture paysanne

La Ciap 53 (Coopérative d'installation en agriculture paysanne de la Mayenne) aide les porteurs de projet à s'installer. Avec la crise, ils sont plus nombreux. Jean-Yves Boucher en est le coprésident.

■ La Ciap 53, c'est quoi ?

La Ciap 53 a été créée en 2014. Il s'agit d'une coopérative d'activité et d'emploi et d'un organisme de formation. C'est une association de bénévoles qui regroupe le monde paysan et le milieu de l'économie sociale et solidaire avec des citoyens ruraux, des citoyens, des associations partenaires. Sa mission principale est d'accompagner des porteurs de projet issus du monde agricole ou non, dans leur installation. L'accueil et la bienveillance sont essentiels à la Ciap. Pour cela, la coopérative s'appuie sur son réseau de proximité et de voisinage.

■ De quelle manière aide-t-elle ces porteurs de projet ?

Elle utilise plusieurs outils. D'abord le stage paysan créatif et le portage temporaire. Le porteur de projet fait un stage d'une durée de 12 mois chez un paysan référent pour partager les connaissances du métier, du territoire et des partenaires de terrain. Des journées de formation collective avec d'autres porteurs de projet sont réparties sur l'année pour finaliser le projet d'installation et le rendre opérationnel. Un complément de formation personnalisé est également proposé en fonction des besoins (gestion, commerce, communication...). La coopérative peut assurer également un hébergement juridique, fiscal et comptable jusqu'à quatre ans. Cela permet à la personne de s'investir uniquement dans la partie production et commercialisation.

■ Beaucoup de porteurs de projet font appel à vous ?

Depuis la création, ce sont 61 stagiaires que la Ciap 53 a accompagnés. La moitié sont installés ou en cours d'installation, et au total, c'est 80 % de sorties positives (retour en formation ou emploi). Les demandes sont en augmentation avec une moyenne de 10 stagiaires par an jusqu'en 2019. En 2020, nous avons accueilli 15 stagiaires et les perspectives de 2021 sont de 20.

■ Pour quels types de projets ?

Les demandes sont réparties sur tout le département et les ac-

tivités sont variées, avec cependant beaucoup d'installations en maraîchage. C'est l'effet de la crise sanitaire avec une remise en question de sa vie et le retour à la terre. Les confinements ont accentué cette dynamique et il est nécessaire d'accompagner ces personnes qui souhaitent s'installer après une autre vie. Les porteurs de projets sont de tout horizon, avec un acquis d'expérience, de tous les âges, avec peut-être même plus de femmes que d'hommes.

■ Est-il difficile de trouver des terres ?

L'accès au foncier agricole est complexe avec à la fois beaucoup de terres à vendre mais qui ne sont pas adaptées aux projets d'aujourd'hui. Il existe des réseaux comme Terre de Liens mais les propriétaires sont parfois difficiles à convaincre face à des structures qu'ils ne connaissent pas. Cet accès au foncier est aussi un enjeu alimentaire et donc une mobilisation citoyenne. On a tous un rôle à jouer comme investir dans une Cigale (club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) qui aide de nombreux projets agricoles. Les collectivités peuvent également agir sur le foncier afin de préserver la vocation agricole des terres.

■ Comment financez-vous ces projets ?

Créée en 2017, la SCIC Ciap des Pays de la Loire (société coopérative d'intérêt collectif) fédère, regroupe et finance les structures des cinq départements. Grâce à des financeurs qui soutiennent cette structure innovante, la Ciap Pays de la Loire accompagne plus de 100 paysans par an. C'est aussi un réseau de partenaires associés avec l'appui de collectivités. Dans le cadre des PAT (projets alimentaires territoriaux) de la Mayenne, nous nous rapprochons des collectivités qui sont très attentives aux installations des porteurs de projet en circuits courts sur le territoire. L'ensemble des membres de l'association travaille au dynamisme et au développement de la coopérative en démarchant également de nouveaux partenaires et financeurs à travers du mécénat ou des dons.



Jean-Yves Boucher, paysan confiturier installé à Sainte-Gemmes-le-Robert, est coprésident de la Ciap 53.

Contact : Ciap Mayenne, 6 rue, Pierre-Lemonnier, 53960 Bonchamp-lès-Laval ; 07 81 55 55 40 ;
ciap.mayenne@gmail.com ; site : ciap-pdl.fr